

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ÉTHIQUE 2010

1. Introduction

Le rapport d'activité du Conseil d'éthique porte sur la période écoulée entre les deux assemblées annuelles de la SSS-O d'octobre 2009 et d'octobre 2010. Le rapport financier se réfère par contre à l'année civile 2009.

Le Conseil d'éthique veille à l'application des principes de base de la Charte de la statistique publique, examine et traite les requêtes en lien avec ces principes, défend ces derniers, promeut leur application et soutient et conseille les organes de la statistique publique. Au cours de quatre séances, le Conseil d'éthique a discuté en détail de diverses requêtes et des nouveaux développements et problèmes observés dans la statistique fédérale, en particulier dans les domaines de la statistique de la santé, de la statistique de la criminalité et de la statistique des étrangers. Une des requêtes déposées a pu être réglée, l'autre est encore en suspens.

En plus de représenter le Conseil d'éthique à l'extérieur, d'entretenir les relations avec l'OFS, la CORSTAT et la SSS-O, de diriger les séances et de procéder au premier examen des requêtes soumises au Conseil d'éthique, le président de ce dernier s'est occupé de la révision approfondie de la Charte de la statistique publique et du règlement du Conseil d'éthique. Outre la présidence du Conseil d'éthique, il a assumé, sur demande de l'OFS et de la CORSTAT, la direction du groupe de travail chargé de la révision de la Charte et du règlement du Conseil d'éthique.

Précision concernant le dernier rapport d'activité : dans le rapport d'activité 2009 du Conseil d'éthique, les efforts d'Agroscope pour améliorer la statistique de l'agriculture étaient mentionnés. Le mandat d'Agroscope consistait toutefois seulement à remanier entièrement la statistique des résultats comptables des exploitations agricoles, laquelle ne constitue qu'un petit domaine de la statistique de l'agriculture. La statistique précitée des résultats comptables ne correspond pas aux principes de la Charte.

2. Requêtes adressées au Conseil d'éthique

1) Evaluation du caractère économique par Santésuisse

Le Conseil d'éthique doit s'occuper d'une nouvelle requête demandant l'évaluation par Santésuisse du caractère économique des factures médicales. Cette requête soulève à nouveau la question du manque de transparence et des doutes concernant la méthode statistique utilisée pour évaluer ce caractère économique.

En tant que représentant du Conseil d'éthique à l'extérieur, le président a mené une discussion à ce sujet avec Santésuisse. Le Conseil d'éthique et Santésuisse ont convenu de collaborer plus étroitement à l'avenir, en prenant notamment contact plus tôt.

L'indépendance du Conseil d'éthique reste ainsi inébranlée. Santésuisse s'est engagé oralement à respecter la charte.

B) Modèle de prévision de l'AVS

Après avoir étudié la réponse de l'Office fédéral des assurances sociales, l'auteur de la requête a critiqué à nouveau certains facteurs du modèle. Il a notamment souligné son manque de transparence et la non-prise en compte de certains facteurs lors du calcul, prétendant que cela donnait de la situation financière de l'AVS une image plus négative que réaliste. Le Conseil d'éthique a examiné à nouveau cette requête et en a discuté avec le responsable concerné à l'Office fédéral des assurances sociales, le priant de prendre position.

3. Politique statistique en Suisse

Dans le cadre de son mandat de promotion du respect des principes de la charte, le Conseil d'éthique a constaté à nouveau pendant l'année écoulée que le recours, dans le cadre du processus de décision politique, à des informations statistiques fournies par des entreprises et associations privées était problématique. Il a par conséquent poursuivi ses efforts pour convaincre les autorités de l'inadéquation des statistiques des associations en termes d'indépendance politique. Le Conseil d'éthique est convaincu que des mesures s'imposent pour garantir la qualité et la fiabilité de l'ensemble du système statistique de la Suisse. Il a donc décidé de faire part aux autorités concernées, lors d'entretiens personnels, de ses préoccupations au sujet des statistiques qui ne satisfont pas aux exigences de la Charte de la statistique publique.

4. Activités propres au Conseil d'éthique

1. Statistique des étrangers

Le Conseil d'éthique a constaté qu'un « tous ménages », rédigé par un parti politique et portant sur le nombre d'étrangers en Suisse, contenait des chiffres erronés. De surcroît, en prétendant dénoncer des manipulations statistiques, le document de ce parti introduit des confusions conceptuelles sur la définition de la population étrangères. Le Conseil d'éthique a pris position sur Internet à ce propos (www.stat.ch).

2. Portrait

Par souci de transparence, le Conseil d'éthique a publié un portrait de ses membres sur Internet à l'adresse www.stat.ch. Il y présente aussi ses tâches et ses compétences, son règlement et la Charte de la statistique publique. Ce site renseigne également sur la procédure de prise de décisions concernant les requêtes soumises au Conseil d'éthique et sur les prises de position de celui-ci.

3. Contacts avec la SSS

Le président de Conseil d'éthique a été convié à une discussion avec le comité de la SSS en janvier 2010. À cette occasion, il a donné des informations sur les activités du Conseil d'éthique et sur le traitement des requêtes. Le comité de la SSS a assuré son soutien au Conseil d'éthique, notamment pour les cas d'expertise concernant des questions en suspens. La nécessité de disposer d'un conseil d'éthique qui ne se limite pas seulement à la statistique publique a par ailleurs été abordée lors de cette discussion.

5. Secrétariat

Le Conseil d'éthique a estimé que la réglementation prévoyant une prise en charge du secrétariat alternée tous les deux ans entre l'OFS et la CORSAT n'était pas optimale. L'OFS a donc décidé de s'occuper dès le début de 2010 du secrétariat du Conseil d'éthique pour une durée indéterminée. Le Conseil d'éthique salue cette décision et en remercie vivement l'OFS.

6. Compte/budget

Les coûts du Conseil d'éthique sont supportés à parts égales par les deux organisations responsables, à savoir l'OFS et la CORSTAT. Pour l'année 2009, le Conseil d'éthique disposait d'un budget de 20'000 francs au maximum pour ses activités ordinaires. Pour des événements spéciaux, il peut faire valoir des dépenses supplémentaires. Celles-ci doivent être admises par les organisations responsables.

Les dépenses ordinaires du Conseil d'éthique incluent une indemnisation de 4000 francs pour le président et une indemnisation de même importance pour le secrétariat. En outre, les frais des membres du conseil qui ne travaillent pas dans un service de la statistique publique sont remboursés. Par ailleurs, la production de copies et d'imprimés occasionne de petites dépenses. Au besoin, le Conseil d'éthique peut solliciter des experts ou faire établir une expertise, ce qui entraîne parfois un net surcroît de dépenses.

a. Compte 2009

	Recettes	Dépenses
Solde reporté au 31.12.08	1 214.90	
Contributions OFS et CORSTAT	14 000.-	
Dépenses (frais, etc.)		14 343.05
<i>dont indemnisation pour le secrétariat</i>		<i>4 000</i>
<i>dont indemnisation du président</i>		<i>4 000</i>
<i>dont frais bancaires nets</i>		<i>17.90</i>
Total	15 214.90	14 343.05

Excédent au 31.12.2009		871.85
Dépenses / recettes	15 214.90	15 214.90

Pour l'année 2009, les deux organisations responsables ont versé chacune 7000 francs au Conseil d'éthique. Comme il n'y a pas eu de dépenses extraordinaires en 2009, les recettes disponibles (14'000 francs) ont permis de couvrir les dépenses encourues durant l'année sous revue. L'excédent d'un montant de 871,85 francs est reporté sur l'année 2010.

b. Budget 2010 / Compte Janvier à septembre 2010

Budget 2010	Francs	
Recettes	16 000.-	
Dépenses		16 000.-

Le budget de 2010 se monte à 16 000 francs. La hausse de 2000 francs par rapport à l'année précédente est liée à l'activité du groupe de travail chargé de la révision de la charte. Ce montant comprend notamment les frais de voyage du chef de ce groupe de travail.

Compte Janvier à septembre 2010

	Recettes	Dépenses
Solde reporté	871.85	
Recettes	16 000.-	
Dépenses (secrétariat, frais)		6 019.75
Honoraires du président (1 ^{er} semestre)		2 000.-
Frais bancaires nets		11.15
Total	16 871.85	
Excédent au 22 septembre 2010		8 840.95

Budget 2011

Recettes	14 000.-	
Dépenses		14 000.-

Le Conseil d'éthique ne prévoit aucune dépense extraordinaire pour 2011. Les contributions de la CORSTAT et de l'OFS se limiteront donc chacune à 7000 francs.

7. Membres

Madame Andrea Eichholzer de l'Office fédéral de la statistique et Monsieur Jean-Claude Wagnon, représentant de FEDESTAT, ont été nommés en tant que nouveaux membres du Conseil d'éthique. Madame Eichholzer a remplacé Monsieur M. Schwyn. Elle s'est toutefois retirée du Conseil d'éthique à la fin de septembre 2010, ayant quitté l'OFS à cette date.

Président	Christoph Menzel
Experts	Regula Stämpfli, Science et politique
	vacant
Secrétaire	Stéphane Maillard, OFS
CORSTAT	Simone Nuber, Office statistique de la Ville de Zurich
	Hervé Montfort, Office cantonal de la statistique Genève (OCSTAT)
Confédération	Philippe Eichenberger, Office fédéral de la statistique Andrea Eichholzer, Office fédéral de la statistique Jean-Claude Wagnon, FEDESTAT